

Mémoire pré-budgétaire de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec déposé au Ministère des Finances et de l'Économie du Québec



Innovation: levier de croissance

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	2
2. Constat.....	3
3. Contexte financier et économique	4
4. Le défi de balancer les finances publiques	5
5. Propositions	6
A. AXE #1 : Stimuler prioritairement le secteur manufacturier	6
B. AXE #2 : Simplifier l'accès aux divers programmes/mesures fiscales.....	6
C. AXE #3 : Favoriser la collaboration	7
D. AXE #4 : L'utilisation de marchés publics et de vitrines technologiques.....	11
6. Conclusion.....	12
7. Tableau récapitulatif : principales mesures.....	12

ANNEXES

Annexe A:	Mémoire de l'ADRIQ : 10 enjeux et 10 recommandations
Annexe B:	À propos de l'ADRIQ
Annexe C:	Liste des membres de notre conseil d'administration
	Liste des experts accrédités du RCTi
Annexe D:	Impacts fiscaux pour entreprises
Annexe E:	Projet Néotic

1. INTRODUCTION

Avec le dépôt en octobre dernier de la nouvelle Politique Économique qui utilise comme levier principal l'arrimage de la Politique Industrielle et de la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI), l'ADRIQ croit que le gouvernement actuel s'est doté d'une vision stratégique visant l'accroissement de notre prospérité économique.

Tel que stipulé dans son mémoire déposé en octobre 2012, l'ADRIQ préconise que toute forme de croissance économique pour le Québec passera par la mise en place d'un environnement propice pour les entrepreneurs à ***concurrencer les entreprises étrangères en se taillant une place sur les marchés mondiaux.***

C'est dans ce contexte que nous croyons que le Ministre des finances doit :

- AXE #1 : Stimuler immédiatement le secteur manufacturier afin qu'il puisse revitaliser notre économie
- AXE #2 : Simplifier l'accès aux divers programmes/mesures fiscales
- AXE #3 : Favoriser les concertations entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise privée
- AXE #4 : Instrumentaliser l'utilisation de marchés publics afin d'aider nos entreprises à démontrer les valeurs de leurs innovations

C'est dans cet esprit de concertation, d'efficacité et d'action, que nous invitons notre gouvernement à supporter financièrement certaines initiatives stratégiques tel que proposé dans ce mémoire.

2. CONSTAT

Le Québec possède, selon nous, toutes les ressources nécessaires pour que ses entreprises soient en tête des plus récents développements technologiques. À cette fin, nos entreprises peuvent également compter sur plus de 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), des grappes sectorielles, des centres de recherche publics et des universités, des laboratoires, des parcs technologiques de calibre international et sur des programmes d'aide directe et de crédits d'impôt concurrentiels. Toutes ces ressources assistent nos entreprises afin de leur permettre de percer sur les marchés internationaux et font également du Québec un lieu fort attrayant pour les entreprises étrangères qui veulent s'y établir ou y établir une filiale.

Il nous faut cependant constater qu'en dépit de ces différents atouts, les entreprises et institutions innovantes du Québec, mais surtout les PME, éprouvent de la difficulté à se tailler une place sur les marchés mondiaux et que l'étape la plus difficile pour elles demeurent l'accès aux marchés de leur découverte ou innovation.

Ce constat est en grande partie dû à la petite taille du marché québécois. En effet, nos entreprises souhaitant grandir n'ont d'autre choix que d'exporter des produits et services à forte valeur ajoutée. C'est donc dans cette optique, c'est-à-dire celle de la recherche d'une plus grande compétitivité par l'innovation, que certaines réussissent à se démarquer de leurs concurrents sur le marché international.

Dans un contexte où les pays émergents développent une abondante main d'œuvre de plus en plus qualifiée et que certaines grandes entreprises choisissent de transférer vers ces pays une part toujours plus importante de leurs activités de R-D; il est impératif de supporter les entreprises innovantes (ex : accompagnement, formation de la main d'œuvre, accélération des étapes menant à la commercialisation, etc.) en vue de leur permettre d'accélérer leur croissance et leur cycle d'innovation.

Nous avons d'ailleurs félicité la Ministre Zakaïb dans notre communiqué du 25 avril 2013 pour son désir d'intégrer ce virage dans des actions concrètes via Investissement Québec.

D'autre part, nous avons également félicité le Ministre Duchesne le 16 octobre dernier lors du dépôt de la PNRI, une politique audacieuse qui vise à augmenter la compétitivité de nos entreprises et à leur assurer un cadre d'accompagnement afin de percer et se tailler une place enviable sur les marchés mondiaux.

En annonçant une injection de 3,7 milliards de dollars sur 5 ans, le ministre Duchesne et votre gouvernement vise la cible ambitieuse de 3% d'investissement en recherche et développement du PIB et cherche à assurer la pérennité de cette nouvelle politique.

L'ADRIQ souhaite cependant s'assurer que ce 3% soit efficacement et judicieusement investi.



Louise Dandurand, Présidente du Conseil d'administration de l'ACFAS, et Jean-Louis Legault, Président-directeur général de l'ADRIQ échantent avec le Ministre Duchesne suite au dépôt de la PNRI, le 16 octobre dernier.

De plus, nous étions heureux de constater que l'indexation des sommes versées aux organismes soutenus dans le cadre de cette politique permettra à ceux-ci d'opérer dans un contexte financier davantage prévisible. Cette demande répétée, autant des institutions de recherche que du milieu industriel, est maintenant imbriquée dans la nouvelle PNRI.

De surcroît, nous avons convenu avec le MESRST de notre engagement à trouver des solutions relatives aux frais indirects de recherche, qui annuellement grugent la marge opérationnelle de nos universités et qui affecte sérieusement leur compétitivité.

3. CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

Malgré une reprise plutôt modeste de l'économie mondiale, du regain de l'économie américaine ainsi que de son secteur manufacturier; le Québec avec la dévaluation de sa monnaie peut escompter à court terme une augmentation significative de ses exportations. D'ailleurs, le volume des exportations devrait croître en fonction des besoins des pays émergents pour suppléer à leur propre croissance.

Ces conjonctures économiques affecteront positivement la création de nouveaux emplois et contribueront à la réduction de notre taux de chômage. D'ailleurs, celui-ci devrait décliner à moyen terme (3 à 5 ans) avec le départ massif des baby-boomers débutant dès cette année pour graduellement s'estomper vers 2025.

4. LE DÉFI DE BALANCER LES FINANCES PUBLIQUES

Même si le contexte mondial est favorable, le Québec aura certes de grands défis économiques.

En effet, étant donné les hauts taux de taxation en vigueur et l'affaiblissement du pouvoir d'achat des Québécois relativement au Canada, le Québec peut difficilement hausser les taxes auprès des citoyens. L'état devra donc envisager des économies d'efficacité de système ou encore réduire la taille de celle-ci. Peu importe le choix, le gouvernement du Québec devra aussi répondre aux besoins croissants de sa population vieillissante en terme de services de santé et de la décrépidité de ses infrastructures en plus du poids grandissant des coûts liés au service de la dette. Celle-ci correspond maintenant à près de 55 % du PIB¹ (comparativement à 41 % pour l'Ontario).

Manifestement, le gouvernement doit trouver des façons novatrices en vue de renflouer ses marges financières. Il est indéniable qu'une croissance des activités économiques serait salutaire et que l'utilisation responsable et durable de nos ressources sont des avenues très prometteuses.

Or, étant donné les sommes colossales en jeu, il devient incontournable pour le gouvernement d'accélérer notre croissance économique en vue de créer une richesse collective nécessaire à balancer les dépenses publiques. D'où la priorité pour notre gouvernement d'engager des mesures immédiates qui viseraient la revitalisation du secteur manufacturier qui, à lui seul, représente près de 14% du PIB québécois et qui correspond à 42% des sommes investies en innovation.

Nous sommes aussi confiants qu'en attirant davantage d'investissements étrangers (IDE) dans des secteurs des Technologies de l'information, des Technologies propres, dont l'énergie électrique, nous répondons aussi aux défis sociétaux non négligeables liés au réchauffement climatique. Dépendamment de l'avenir des bourses de carbone, cette avenue peut s'avérer très profitable.

¹ Mémoire de la FCCQ 2013

5. PROPOSITIONS

A. AXE #1 : Stimuler prioritairement le secteur manufacturier

Nous estimons essentiel que le secteur manufacturier puissent recevoir un appui financier pour :

- La mise à niveau de ses équipements et l'acquisition d'équipements de pointe
- L'accompagnement nécessaire en vue de choisir les bons équipements
- S'automatiser et s'informatiser (chaînes de production, systèmes ERP)
- La formation de ses techniciens/gestionnaires pour l'utilisation de ses nouveaux équipements
- La concertation des divers organismes de soutien pour le volet accompagnement

Nous croyons que ces mesures auraient un impact direct sur la revitalisation de notre économie.

En visant d'accélérer la productivité, nous visons d'être non seulement plus performant mais surtout d'être compétitif et d'amener chez-nous (et de garder chez-nous) des fournisseurs de calibre mondial, créateurs d'emplois. Dans un contexte de reprise du secteur manufacturier aux États-Unis conjugué avec la faiblesse de notre devise, l'environnement économique est propice à la revitalisation de notre propre secteur manufacturier.

B. AXE #2 : Simplifier l'accès aux divers programmes/mesures fiscales

Nous évaluons comme mesure immédiate que le gouvernement revoit l'ensemble de ses processus en vue de :

- Simplifier l'accès aux programmes
- Offrir l'information rapidement
- Simplifier et harmoniser certains processus dont celui des formules d'appariement des contributions fédérales et provinciales
- Simplifier les processus de reddition de comptes – tout en prévenant les abus
- Assouplir les critères d'admissibilité aux programmes de soutien à la R-D

Dans cette optique de simplification, nous estimons prioritaire d'assurer une fiscalité compétitive aux entreprises et qu'elle soit orientée de façon à d'accroître l'investissement.

Il est à noter que la simplification de certains de ces processus engendrait aussi des économies d'efficience récurrentes.

Nous avons d'ailleurs inclut en Appendice F les recommandations que nous avons formulées en réponse au rapport du comité Jenkins en février 2012. Plusieurs de nos recommandations permettront au Ministère des Finances d'apprécier les possibilités de simplification. Étant donné l'aspect technique de certaines de nos recommandations, nous serions fort heureux de rencontrer vos collègues au Ministère afin d'expliquer les effets pervers de certaines des mesures existantes et surtout discuter comment nous pourrions accroître l'effet de levier de ces diverses mesures fiscales en vue de générer une croissance économique réelle.

L'Appendice D, quant à lui, fait l'inventaire de certaines des nouvelles mesures compatibles avec l'objectif de votre gouvernement, de bonifier les programmes d'incitatifs fiscaux pour les entreprises innovantes.

C. AXE #3 : Favoriser la collaboration

Entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise privée

L'écosystème de l'innovation englobe plusieurs acteurs et secteurs. Le MDEIE en 2006, avait d'ailleurs cartographié celui-ci en vue de mieux comprendre le niveau de coopération souhaitable entre le monde de la recherche et de l'innovation.

Nous étions donc satisfaits que dans sa PNRI, le MESRST envisage l'émergence d'une entité qui animerait le Réseau recherche innovation Québec (RRIQ). Ce dernier est similaire avec la mission première de l'ADRIQ (Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec) qui existe depuis 35 ans et qui est :

« D'animer une vaste association d'affaires, pour soutenir l'innovation technologique au Québec et favoriser les partenariats entre les décideurs. Elle aborde et véhicule les principales préoccupations et problématiques des entreprises innovantes qu'elle représente, afin de réunir les facteurs favorables et les conditions propices à leur succès. »

L'ADRIQ a signifié au Ministre Duchesne en novembre dernier son intérêt pour jouer un rôle d'avant plan dans l'instrumentalisation de ce réseau.

Nous croyons que l'objectif visé par le gouvernement « **en vue de regrouper sous une même bannière les organismes de mobilisation des connaissances soutenus par le Québec** » pourra créer la synergie souhaitée et permettra de simplifier l'accès des entreprises aux centres de recherche et aux travaux de recherches.

Note : Le Ministère (MESRST) évoque « qu'une attention particulière sera accordée aux PME, qui seront encouragées à s'y inscrire. »

Le Réseau (RRIQ) favorisera une meilleure collaboration et aura pour mandats ² :

- de promouvoir les résultats de la recherche appliquée dans un contexte international;
- de rendre ces résultats accessibles aux intervenants des secteurs public et privé, **et plus particulièrement aux PME;**

² Source : MESRST

- de contribuer à l'emploi d'une nouvelle génération de chercheurs, particulièrement dans le secteur de la recherche industrielle, dans le cadre de projets multidisciplinaires et intersectoriels.

D'ailleurs, toujours dans son mémoire d'octobre 2012³, l'ADRIQ consacrait un chapitre entier sur la nécessité de concerter tous les acteurs du domaine de l'innovation. Nous notions que :

« L'établissement d'une telle plateforme devrait permettre de simplifier les mécanismes de liaison, de valorisation et de transfert tout en permettant une meilleure harmonisation avec les programmes fédéraux. Il s'agit notamment de regrouper les services liés tant au soutien à la recherche précompétitive qu'au développement expérimental mené par les entreprises. »

Le schéma du système québécois d'innovation

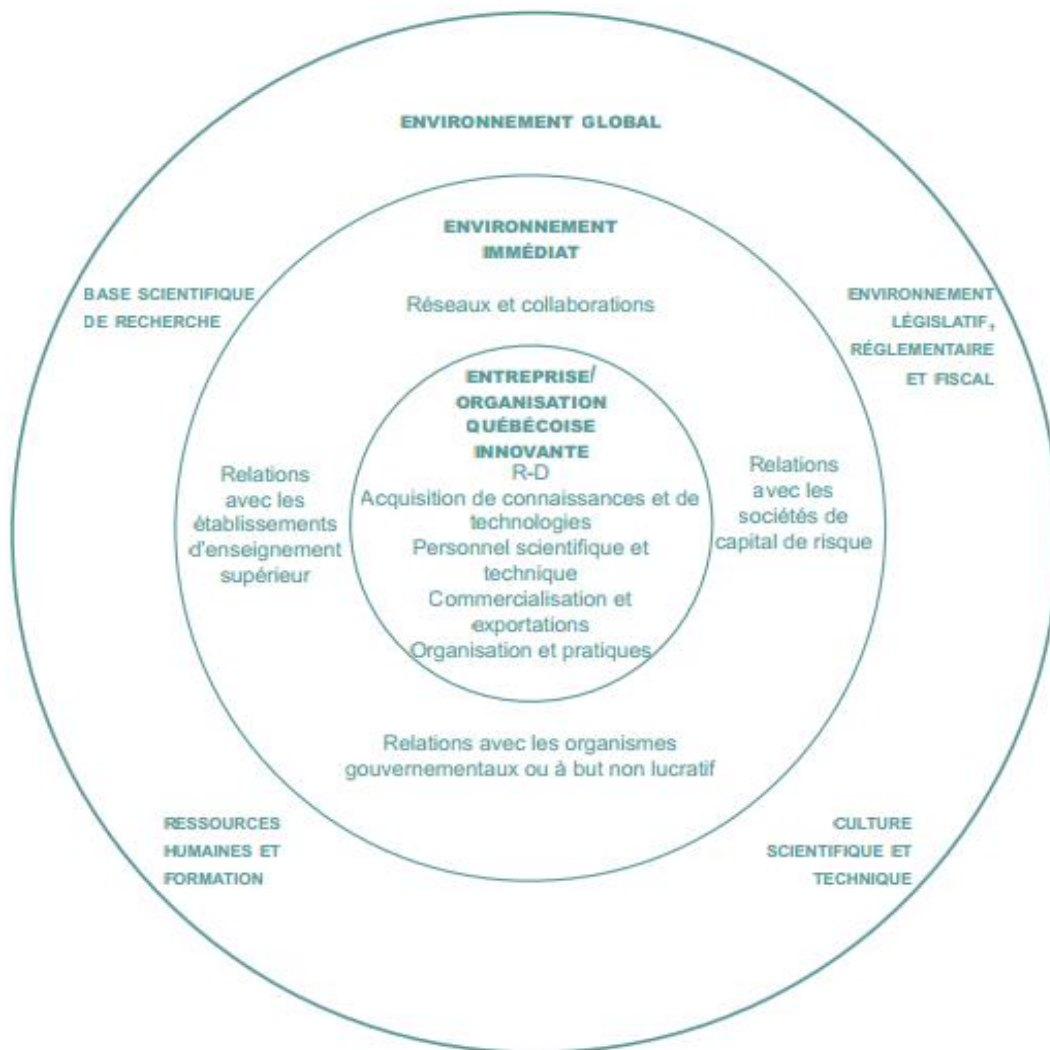


Figure 1 - Tableau de l'écosystème de l'innovation au Québec⁴

³ Source : www.adriq.com / Affaires publiques / PNRI

En consolidant les collaborations entre les chercheurs et les entreprises, l'ADRIQ croit que plusieurs entrepreneurs seront réceptifs à cette initiative. En effet, lors de nos processus de consultation, plusieurs ont évoqués l'importance de pouvoir récupérer rapidement les mises de fonds et les capitaux investis dans l'innovation, laquelle peut s'étendre sur de longues périodes, souvent de 24 à 48 mois. Un assouplissement des critères d'accès à l'aide leur permettrait d'augmenter plus rapidement leur niveau de trésorerie, ce qui leur assurerait les assises financières nécessaires pour affronter les marchés internationaux et s'y faire une place. Finalement, un passage plus rapide à l'accès aux marchés **leur permettrait d'atteindre plus rapidement leur seuil de profitabilité** et la possibilité de réinvestir dans l'innovation, soit par la création de nouveaux emplois, soit par l'acquisition de nouveaux équipements ou brevets.

Nous préconisons donc l'importance de cibler dès cette année des initiatives qui viseraient à :

- a) Maintenir des investissements dans l'éducation - en lien avec les frais indirects de la recherche en vue d'assurer **le maintien de nos « intensités de recherche »**
- b) Mettre en place une plateforme d'innovation ouverte et stimuler l'innovation en encourageant la collaboration, les échanges et la réalisation de projets de recherche en mode « open innovation »
- c) Appuyer la mise en place et le maintien de centres d'innovation multisectoriels centrés sur les besoins de l'industrie (« industry driven »). Cela permettra de concentrer les objectifs de recherche sur les besoins, les pratiques et les intérêts des utilisateurs
- d) Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux services offerts par les centres de recherche du Québec, afin d'obtenir des solutions concrètes à leurs enjeux spécifiques (voir la plateforme NéoTic – plus bas)

Comme les universités jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition du savoir et tout particulièrement au niveau de la recherche fondamentale, les partenariats avec les autres acteurs de la R-D sont vitaux pour l'émergence de solutions appliquées. D'où la nécessité d'avoir l'environnement propice au travail en réseau et en partenariat. Accroître le budget alloué aux collaborations internationales constitue un angle important, une priorité incontournable pour le contexte de la mondialisation des échanges. Il est crucial de développer des réseaux internationaux pour notamment faciliter l'accès aux marchés.

La proximité de tous ces acteurs et de ces réseaux constitue aussi des actifs importants pour le Québec, surtout lorsqu'une multinationale décide d'investir dans le développement d'une filiale au Québec. Celle-ci voudra s'assurer des institutions académiques et des réseaux de classe mondiale.

Instauration d'un projet de démonstration: Le projet de NéoTic

L'ADRIQ promeut présentement un projet de démonstration qui vise à mettre en commun les découvertes scientifiques et de faire du Québec / Canada un chef de file dans 3 créneaux précis (détails en Annexe E)

Nature du projet :

Lancement d'un projet de collaboration qui amènerait tous les joueurs du domaine des TIC à collaborer sur une plateforme commune dans des sphères précises.

Créneaux :

1. Transport durable et électrification intelligente
2. Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale
3. Soins de santé personnalisés

En collaboration / réseaux :

- Universités
- Centres de recherche appliquée
- Industrie
- Gouvernements
- Citoyens
- PME

NéoTIC offrirait la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs et les villes pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée.

Exemples possibles de réalisations dans le cadre d'un transport durable et de réseaux intelligents :

- Stationnement intelligent à localisation et tarification variable
- Aiguillage automatique de grandes artères aux heures de pointe
- Allocation/disponibilité en temps réel grâce à l'interconnexion multimodale (métro, train, autobus, vélo, Communauto)
- Optimisation de trajet en temps réel pour les automobilistes
- Tarification variable pour le trafic entrant (type et période)

Avantages systémiques :

- Permet d'orienter la recherche universitaire vers l'innovation
- Transfert optimal des connaissances – modèle d'innovation de classe mondiale
- Partage des risques et des coûts
- Positionnement en tant que **chef de file mondial**
- Retombées gouvernementales : de 5 pour 1 sur ces projets, soit 115 M\$/an

D. AXE #4 : L'utilisation de marchés publics et de vitrines technologiques

Étant donné l'importance pour une nouvelle technologie d'être rapidement commercialisée, il est pressant d'appuyer l'émergence :

- D'une plateforme qui met en valeur les innovations québécoises
- D'une vitrine technologique et d'une plateforme de référencement
- Et d'organiser dans certains secteurs porteurs l'utilisation de marchés publics en vue de faciliter chez-nous l'achat de ses premières technologies

D'ailleurs, dans l'un de ses mémoires, l'Université de Montréal supporte l'idée que « l'utilisation des marchés publics apparaît comme particulièrement propre à impulser la demande de produits et services innovants québécois – y compris dans le domaine social – et à favoriser leur intégration dans les institutions et services publics ainsi que leur entrée sur le marché mondial. Les marchés publics du gouvernement québécois représentent plus de 14 milliards de dollars, soit près de 5 % du PIB qui représente bien davantage que la part dévolue à la R-D, toutes catégories confondues. Le gouvernement se trouve être ainsi le plus important acheteur de biens et de services au Québec. Ce rôle, avec des dépenses de cet ordre de grandeur, présente un potentiel d'influence considérable pour stimuler le développement de solutions plus efficaces et créatives, favoriser l'entreprise innovante, façonner les marchés et encourager la croissance économique»⁵.

Certains secteurs comme les TIC ou encore le domaine des réseaux intelligents, l'aéronautique, le transport, les technologies environnementales sont des secteurs de choix qui pourraient servir de banc d'essai.

Finalement, il est important de mentionner que les vitrines commerciales à l'étranger permettent de bâtir et de consolider nos réseaux de contacts à l'étranger. Ces vitrines permettent de tisser des liens vitaux pour nos entrepreneurs, d'évaluer quels sont pour eux les débouchés commerciaux et surtout d'assurer une visibilité permanente du Québec à l'étranger.

⁵ http://www.recteur.umontreal.ca/fileadmin/recteur/pdf/documents-institutionnels/MemoireUdeM_Strategie-quebecoise-de-la-recherche-et-innovation-2013-2016.pdf

6. CONCLUSION

L'objectif de se mémoire visait à informer le Ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Marceau, quant aux possibilités d'accélérer la croissance économique via l'innovation et d'illustrer des mesures très concrètes permettant au gouvernement de matérialiser des économies et des efficacités de systèmes.

Conscient que le gouvernement du Québec fait face à des choix déchirants et ayant peu de marge de manœuvre pour financer ses choix de société, nous soutenons que l'innovation peut jouer un rôle prépondérant dans la définition de notre nouvelle économie du savoir. Elle peut être un levier créateur de la valeur socio-économique tout en permettant à nos entrepreneurs d'être outillé convenablement en vue de faire face à la concurrence mondiale. Judicieusement implantée, l'innovation peut permettre aussi l'éclosion d'un développement régional.

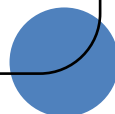
Toutefois, face à la course effrénée pour l'avancement de la recherche, il est stratégique de vouloir aider nos entrepreneurs à sécuriser davantage leurs parts de marché. En effet, malheureusement, sans la commercialisation de nos innovations québécoises, nous perdons un levier de choix pour assurer notre place dans l'économie du savoir et par ricochet, pour le soutien d'une croissance économique responsable.

À nous tous d'en décider et de concrétiser ce virage!

7. TABLEAU RÉCAPITULATIF : PRINCIPALES MESURES

AXE 1 Stimuler le secteur manufacturier	AXE 2 Simplifier l'accès aux programmes/mesures fiscales	AXE 3 Favoriser la collaboration	AXE 4 Marchés publics et vitrines technologiques
Mise à niveau des équipements	Simplifier l'accès aux programmes	Maintenir des investissements dans l'éducation	Appuyer l'émergence d'une plateforme mettant en valeur les innovations québécoises
Accompagnement pour le choix des équipements	Offrir rapidement de l'information	Mettre en place une plateforme d'innovation ouverte	Appuyer l'émergence d'une vitrine technologique et d'une plateforme de référencement
Formation pour l'utilisation des nouveaux équipements	Simplifier et harmoniser les formules d'appariement des contributions fédérales et provinciales	Appuyer maintien et mise en place des centres d'innovation multisectoriels	Organiser l'utilisation de marchés publics
Automatisation et informatisation des chaînes de production	Simplifier les processus de reddition de comptes	Faciliter l'accès des PME aux services offerts par les centres de recherche du Québec	
	Assouplir les critères d'admissibilité aux programmes de soutien à la R-D		

ANNEXES



ANNEXE A

Mémoire de l'ADRIQ : 10 enjeux et 10 recommandations

Nous avons, en octobre 2012, dans le cadre de la consultation visant à l'élaboration de l'actuelle PNRI, identifié dix enjeux et proposés des pistes de solutions. Le tableau suivant présente un sommaire de ceux-ci.

Enjeux	Orientations
1. Commercialisation ¹	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir et encourager les étapes liées à la mise en marché d'une innovation en vue d'en favoriser son adoption par le marché.
2. Efficience de l'écosystème de l'innovation	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser l'efficience de l'écosystème de l'innovation par un meilleur accès des entreprises aux programmes, aux expertises et aux infrastructures.
3. Culture d'innovation et d'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none">• Encourager l'entrepreneuriat chez tous les jeunes et les citoyens, l'innovation dans les entreprises, et promouvoir au sein du public l'idée des bienfaits que peut apporter l'innovation.
4. Capital et investissements	<ul style="list-style-type: none">• Accroître à long terme la capacité financière des entreprises à innover et commercialiser leurs innovations.
5. Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la formation et la rétention d'une main d'œuvre hautement qualifiée en innovation selon les besoins et les tendances du marché et des entreprises.
6. Promotion	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la capacité d'innovation du bassin technologique québécois.
7. Infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la capacité industrielle du Québec pour la rendre plus concurrentielle à l'échelle internationale.
8. Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none">• Simplifier la protection et l'accès à la propriété intellectuelle afin d'accélérer la mise en marché des innovations.
9. Positionnement	<ul style="list-style-type: none">• Faire du Québec un leader en innovation durable dans les secteurs technologiques porteurs du Québec.
10. Collaboration et accès à la recherche publique	<ul style="list-style-type: none">• Accélérer le développement de la recherche et du tissu industriel du Québec.

ANNEXE B

À PROPOS DE L'ADRIQ

Depuis 35 ans, nous animons une vaste association d'affaires, unique et influente, pour soutenir et promouvoir l'innovation au Québec.

Nous travaillons de concert avec l'industrie, les chambres de commerces, les organismes d'aide économique ainsi qu'avec les divers paliers gouvernementaux afin de créer les conditions favorables en vue d'aider nos entreprises innovantes à rayonner, à être rentable et viable.

Pour y arriver, nous animons un réseau d'accompagnement, d'experts-conseils qui regroupe quelque 200 spécialistes permettant d'améliorer la compétitivité chez nos entreprises. Nous organisons des activités de réseautage/maillage en plus de fournir des études à saveur économique. Nous collaborons avec les centres de recherche, les universités, les centres d'expertises collégiaux en plus de sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat et à devenir curieux scientifiquement.

A cet effet, l'ADRIQ a organisé plus de 4 000 visites et conférences scolaires. Bref, notre association rejoint efficacement plus de 8 000 décideurs / chercheurs / experts en innovation à travers le Québec.

NOS SERVICES

- Accompagnement et services conseils
- Événements de réseautage
- Visites interactives (15 heures subventionnées selon conditions)
- Tournées scolaires et visites TechnoSciences
- Outils de recherche de financement
- Veille technologique en innovation

ANNEXE C

Liste des membres du conseil d'administration de l'ADRIQ

Nom	Fonction	Entreprise
Albert De Luca	Associé, Fiscalité	Deloitte
Michel Guay	Président et Chef de la direction	Gtechna
Alain Coulombe	Président	3D Semantix
Jean Hamel	Vice-président, Pâtes, papiers et bioproduits	FPIinnovations
Marie Lapalme	Co-CEO et Chef de la direction technologique	AudiSoft
François Nadeau	Président	Tecnar
Pierre Boucher	Directeur, Recherche et Innovation	Ericsson Canada
Nancy Déziel	Directrice générale	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales
Joël Fournier	Président et directeur général	Alliance Magnésium
Luc Fournier	Consultant	Consultant
Pierre Fréchette	Directeur, Recherche et Développement	EXFO
Charles Gagnon	Directeur, Valorisation de la technologie	Hydro-Québec, IREQ
Roger Gaudreault	Directeur corporatif, Développement Scientifique et Innovation	Cascades
Yves Goudreau	Vice-président, Développement des affaires	Premier Tech
Denis Hardy	Président-directeur général	Centre de recherche industrielle du Québec
Heidi Lange	Présidente	Lange Consultants
Erik Michaelsen	Directeur, Technologie des puces inversée	IBM Canada
Daniel Pratt	Vice-président, Industrie des sciences et des technologies	RBC Groupe financier
Yves Richer	Président	SPG ACRO
Gilles Savard	Directeur de la recherche et de l'innovation	Polytechnique Montréal
François Verdy Goyette	Directeur général	Centre d'innovation en microélectronique du Québec
Carl Viel	Président-directeur général	Québec International
Marco Blouin OBSERVATEUR	Directeur, Direction de la recherche industrielle	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Jacques Dénomée OBSERVATEUR	Associé, Capital de risque	BDC Capital de risque

Liste des experts accrédités du RCTi

Entreprise	Nom	Spécialités
Géo Alliance international inc.	Alain Fecteau	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation Commercialisation de l'innovation Commercialisation Exportation au niveau sectoriel et géographique Stratégie d'affaires Stratégie d'affaires commercialisation de l'innovation
ID GotoMARKET inc.	Alain Marchildon	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Alexandre Abecassis	<ul style="list-style-type: none"> Agent de brevet Propriété intellectuelle
ACCAMER Inc.	André Chalifour	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation Stratégie d'affaires
Benoit & Côté	C. Marc Benoit	<ul style="list-style-type: none"> Droit Propriété intellectuelle Veille technologique
Norton Rose	Christian Cawthorn	<ul style="list-style-type: none"> Agent de brevet Propriété intellectuelle
CEIM - Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal	Christian Wopperer	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation Stratégie d'affaires
Effcience 2001 inc.	Claude Vadnais	<ul style="list-style-type: none"> Développement de produits Ressources humaines Stratégie d'affaires
Tactik & Innovation Marketing	Claude H. Beauregard	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation Exportation au niveau sectoriel et géographique Étude de marché Positionnement
Vecteur TI INTL. Inc.	Daniel Labonté	<ul style="list-style-type: none"> Crédit d'impôt à la RS&DE Gestion de la PI Développement de produits Stratégie d'affaires
Gestion conseil innoFab inc.	David Théberge	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles pratiques d'affaires Coaching Productivité
DéPhiCom	Denis Lebel	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernemental Santé Télécommunications

Entreprise	Nom	Spécialités
Denys Normandin Consultant	Denys Normandin	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation de l'innovation • Technologies de l'information
Morency société d'avocats	Diane Bellavance	<ul style="list-style-type: none"> • Droit • Gestion de la propriété intellectuelle
Belhumeur Stratégies d'affaires inc.	Dominic Belhumeur	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ventes • Stratégie de développement de marchés
ROBIC, SENCRL	Dominique Pomerleau	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de brevet • Propriété intellectuelle
Groupe MMA	Emmanuel Montini	<ul style="list-style-type: none"> • Certification, normalisation, réglementation • Coaching de gestion • Commercialisation • Développement de produits • Droit • Gestion de projet • Stratégie d'affaires • Veille technologique
EXR Conseil	Éric Robert	<ul style="list-style-type: none"> • Financement • Gestion stratégique et financière
Francine Masson	Francine Masson	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation • Stratégie d'affaires
CAP PME Inc.	Francis Belzile	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de réflexions stratégiques • Coaching de gestion • Diagnostic • Étude de marché et de faisabilité • Financement • Plan d'affaires • Recherches et analyse d'informations de marché
Béland Stratégies	François Béland	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'affaires
Gesplan	François Roy	<ul style="list-style-type: none"> • Coaching de gestion • Innovation opérationnelle • Productivité & organisation de production • Stratégie d'affaires

Entreprise	Nom	Spécialités
Lx R&D inc.	Geneviève Dutil	<ul style="list-style-type: none"> • Test et analyse
GN solutions	Gérard Noël	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de produits • RS&DE
Jolicoeur Lacasse Avocats	Isabelle Tremblay	<ul style="list-style-type: none"> • Droit des agents de marque de commerce
IVANMAR GROUPE CONSEIL INC.	Ivan Marinov	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepôt de données • Intégration et implantation de systèmes • Intelligence d'affaires • Système d'information • Système de gestion intégrée (ERP)
deltaPLUS	Jacques Vidal	<ul style="list-style-type: none"> • Coaching de gestion • Commercialisation de l'innovation • Financement en capital de risque et de croissance • Marketing de nouveaux produits / innovations (stratégie et accompagnement) • Stratégie d'affaires
RésoPDG	Jean-Guy Frenette	<ul style="list-style-type: none"> • Coaching de gestion • Ressources humaines • Stratégie d'affaires
Gestion Sympalys inc.	Jean-Pierre Forté	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété intellectuelle
JPD Conseil inc.	Jean-Pierre Dubé	<ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Innovation opérationnelle • Productivité • Stratégie d'affaires
Angers, De Gagné & associés	Johanne Angers	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'affaires
Innovomax	Josée Courville	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation • Stratégie d'affaires • Technologies de l'information
Pro Gestion inc.	Julie Paquin	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt à la RS&DE
Linda Lord Consultante inc.	Linda Lord	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'affaires • commercialisation de l'innovation
Munger et associés	Line Munger	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt à la RS&DE
Louis Belleau Consultants	Louis Belleau	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt à la RS&DE
RL Bertrand et associés inc.	Louis Bertrand	<ul style="list-style-type: none"> • Coaching de gestion • Prix de revient

Entreprise	Nom	Spécialités
		<ul style="list-style-type: none"> • Redressement
i4b inc.	Louis Fortier	<ul style="list-style-type: none"> • Financement en capital de risque et de croissance • Marketing de nouveaux produits / innovations (stratégie et accompagnement) • Stratégie d'entreprise
Marin, Montini & Associés, inc.	Louis-Paul Marin	<ul style="list-style-type: none"> • Certification • Certification, normalisation, réglementation • Homologation • Juridique • Normalisation • Propriété intellectuelle
Eco.Inno.Tech	Luc Morisset	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la propriété intellectuelle
LAR - Ressources humaines	Luigi A. Romanelli	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines
Lyne Morin	Lyne Morin	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'affaires
MCC - Marc Chartrand Conseil Inc.	Marc Chartrand	<ul style="list-style-type: none"> • Production
Cipolla R&D Consultants inc.	Marco Cipolla	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt à la RS&DE
MJP Services Conseils	Michel Paradis	<ul style="list-style-type: none"> • Financement • Stratégie d'affaires
Jolicoeur Lacasse Avocats	Micheline Dessureault	<ul style="list-style-type: none"> • Droit des agents de marque de commerce
Stratégies Trois-Quatorze	Philippe Bertin	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété intellectuelle
Solutions technologiques Ph. Meloni inc.	Philippe Meloni	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données • Gestion de projet • Veille technologique
Services Précicad	Pierre Dion	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de produits
Consultant Girard, Réal	Réal Girard	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité • Financement • Fiscalité • Prix de revient • Réorganisation et redressement d'entreprises
Service d'information industrielle du Québec	Richard Legendre	<ul style="list-style-type: none"> • Brevet • Marque de commerce • Veille technologique



Entreprise	Nom	Spécialités
Soluchem	Robert Toupin	<ul style="list-style-type: none"> • Dépannage de divers procédés et d'opérations unitaires • Développement de produits • Gestion de projet • Préparation, implantation BPF, formulation de produits
CEIM - Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal	Roger Léonard	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation • Stratégie d'affaires
Asselin Bannon Conseils en management stratégique	Ronald Bannon	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement technologique
iFact Management Consulting inc.	Sabine Kerner	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation de l'innovation • Démarrage d'entreprise technologique • Stratégie d'affaires
Metaform Impressions inc.	Sylvain Poirier	<ul style="list-style-type: none"> • Design industriel • Développement de produits
Gestion Yves Paradis	Yves Paradis	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des projets de R&D Évaluation diligente pour financement des projets de RS&DE

ANNEXE D

IMPACTS FISCAUX POUR ENTREPRISES

Nouveautés fiscales RS&DE et incitatifs gouvernementaux

Le 7 octobre 2013, le gouvernement du Québec a publié le bulletin d'information (« BI ») 2013-10. Ce BI comprend des modifications législatives qui visent, d'une part, à bonifier le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et transformation (ci-après « CII ») et, d'autre part, à instaurer deux nouveaux crédits d'impôts remboursables. Sauf indication contraire, ces bonifications et ces nouveaux crédits d'impôt visent les PME, soit les sociétés dont le capital versé ainsi que celui de leurs sociétés associées est de moins de 15 millions de dollars. Ces mesures seront toutefois disponibles pour les sociétés dont le capital versé ainsi calculé sera situé entre 15 et 20 millions de dollars. Dans ce cas, l'aide sera prorataée.

Par ailleurs, le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (ci-après « MFEQ ») a également annoncé qu'il réduirait de 300 à 200 millions de dollars le seuil des dépenses d'investissement admissibles pour la qualification d'un projet d'investissement au congé fiscal pour les grands projets d'investissement (ci-après « C2i »).

A. Bonifications apportées au CII

Instauré en 2008, le CII permet, sommairement, à une société ou une société de personnes de réclamer un crédit variant de 5 à 40% du coût d'acquisition d'un bien utilisé principalement pour des activités de fabrication ou de transformation de biens destinés à la vente ou à la location (ci-après « F&T »). Le taux du crédit ainsi que le fait qu'il soit remboursable ou non dépend de l'endroit où le bien sera utilisé ainsi que du capital versé mondial consolidé de la société ou de la société de personne. Le CII est disponible jusqu'en 2017 inclusivement.

B. Dans le cadre du BI, le MFEQ a annoncé que le CII serait bonifié de deux manières.

La première bonification vise à majorer le taux de CII par ailleurs applicable de 10 points de pourcentage (10%), portant ainsi le taux à 50% pour certaines régions du Québec. Outre l'exigence quant au capital versé mentionné précédemment, le contribuable devra être une société ou une société de personne manufacturière admissible, soit une société ou une société de personnes dont les traitements et salaires de fabrication et transformation représentent plus de 50% de ces traitements et salaires totaux. Les frais admissibles qui donnent droit à cette majoration sont ceux qui auront été engagés à l'égard d'un bien admissible acquis après le 7 octobre 2013 mais avant le 1er janvier 2018. Ce bien admissible ne devra toutefois pas être un bien acquis conformément à une obligation écrite contractée avant le 8 octobre 2013 ni un bien dont la construction par le contribuable ou pour son compte était commencée le 7 octobre 2013.

La seconde bonification apportée au CII vise à élargir la notion de « bien admissible » afin d’y inclure les biens qui constituent du matériel électronique universel de traitement de l’information, le logiciel d’exploitation y afférent et le matériel accessoire de traitement de l’information utilisés dans le cadre d’activités de F&T. Cette bonification qui, contrairement à la première, ne s’appliquent pas qu’aux PME, vise les biens acquis après le 31 janvier 2011 mais avant le premier janvier 2018. Puisque ce changement législatif a une portée rétroactive, les règles relatives aux délais de production seront assouplies de manière à ce qu’une société ou une société de personne puisse réclamer le CII sur de tels biens en dehors du délai statutaire de 18 mois suivant la fin de son exercice financier. Dans ce cas, la société devra toutefois adresser sa demande à l’Agence du Revenu du Québec au plus tard le 7 avril 2014.

C. Instauration d’un crédit d’impôt remboursable relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d’activité de fabrication et de transformation par une PME manufacturière québécoise

Un nouveau crédit d’impôt est mis en place par le BI à l’égard des PME manufacturières québécoises qui feront l’acquisition d’un nouveau bâtiment ou qui effectueront un ajout à un bâtiment existant dans le cadre de l’acquisition de matériel de F&T. Les dépenses relatives à l’acquisition d’un tel bâtiment pourront donner droit à un crédit d’impôt remboursable si la société ou la société de personnes a par ailleurs acquis des biens admissibles au CII pour un montant minimal de 25 000 \$. Les dépenses admissibles à ce nouveau crédit seront assujetties à un plafond cumulatif de 150 000 \$, lequel devra être partagé entre la société et ses sociétés associées. Les dépenses admissibles qui donneront droit à ce crédit d’impôt sont celles qui auront été engagées à l’égard d’un bâtiment admissible acquis après le 7 octobre 2013 mais avant le 1er janvier 2018. Ce bâtiment admissible ne devra toutefois pas être un bâtiment acquis conformément à une obligation écrite contractée avant le 8 octobre 2013 ni un bâtiment dont la construction par le contribuable ou pour son compte était commencée le 7 octobre 2013.

Afin de pouvoir se qualifier de bâtiment admissible, celui-ci devra faire partie de la catégorie¹, de la catégorie 3 ou de la catégorie 6 de l’annexe B du Règlement sur les impôts ou encore du paragraphe a) du deuxième alinéa de la catégorie 10. Ce bâtiment ou cet ajout devra également être utilisé principalement pour des activités de F&T et ne devra pas avoir été utilisé ni acquis pour être utilisé ou loué de quelque façon que de soit avant son acquisition. Le contribuable devra être une société ou une société de personne manufacturière admissible, soit une société ou une société de personnes dont les traitements et salaires de F&T représentent plus de 50% de ses traitements et salaires totaux.

Le taux du crédit applicable pour les bâtiments admissibles acquis après le 7 octobre 2013 sera déterminé en fonction de l’endroit où le bâtiment sera situé. Pour les bâtiments admissibles situés dans une zone éloignée (l’Abitibi, la Côte-Nord, le Nord du Québec et la Gaspésie), le taux sera de 50%. Pour ceux situés dans la partie Est du Bas-Saint-Laurent, le taux sera de 45% ou de 40% si la société bénéficie du crédit d’impôt pour la création d’emploi dans les régions ressources, dans la Vallée de l’aluminium ou en Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (ci-après « crédits d’impôt pour la création d’emploi »). Pour les bâtiments situés dans une zone intermédiaire (Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, partie Ouest du Bas-St-Laurent et certaines MRC de l’Outaouais et des Laurentides), les taux seront de 35% ou 30% si la société bénéficie du crédit d’impôt pour la création d’emploi. Enfin, pour les autres régions du Québec, le taux sera de 20%. Les territoires qui composeront la zone éloignée, la partie est du Bas-Saint-Laurent et la zone intermédiaire seront les mêmes que celles déjà établies par le CII.

La société aura droit à son plein taux si le capital versé de la société et des sociétés auxquelles elle sera associée dans son année d'imposition n'excède pas 15 millions de dollars. Le taux sera réduit linéairement pour atteindre zéro lorsque ce capital versé excédera 20 millions de dollars.

D. Instauration d'un crédit d'impôt remboursable relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières

Reconnaissant que l'intégration des TI dans les processus d'affaires représentent un atout important pour développer et soutenir la productivité des PME manufacturières québécoises, le gouvernement du Québec introduit un crédit d'impôt remboursable concernant des dépenses relatives à la fourniture d'un progiciel de gestion admissible. À l'image du crédit relatif aux bâtiments mentionné ci-dessus, ce crédit s'adresse aux sociétés et aux sociétés de personnes dont les traitements et salaires de F&T représentent plus de 50% de ses traitements et salaires totaux.

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 25% sur les dépenses admissibles de contrats d'intégration des TI, lesquelles pourront comprendre jusqu'à 80 % des frais engagés avant le 1er janvier 2018. Pour une société, le montant total de ce crédit est limité à \$62 500 ce qui correspond à un plafond cumulatif des dépenses admissibles de 250 000\$. La société aura droit à son plein taux si le capital versé de la société et des sociétés auxquelles elle sera associée dans son année d'imposition n'excède pas 15 millions de dollars. Le taux sera réduit linéairement pour atteindre zéro lorsque ce capital versé excédera 20 millions de dollars.

Pour être admissible un contrat d'intégration de TI admissible devra obtenir une attestation d'Investissement Québec confirmant le contrat satisfait les conditions suivantes : Il est lié à une analyse préliminaire des besoins concernant l'utilisation d'un progiciel de gestion visant à optimiser ses processus d'affaires et l'objet du contrat est l'acquisition ou la location d'un progiciel de gestion admissible. Ainsi, un contrat admissible pourra porter sur l'acquisition, la location et la prestation de services afférents au progiciel de gestion. Dans certains cas, les dépenses associées à l'achat ou la location de matériel informatique nécessaire pourraient aussi être admissibles.

D'après l'Association Québécoise des Technologies (AQT), cette initiative profitera à environ 1000 PME manufacturières en appui à des projets d'implantation de progiciels de gestion totalisant 150 millions de dollars sur quatre ans.

E. Réduction du seuil des dépenses d'investissement pour la qualification d'un projet d'investissement au C2i

Le C2i, qui vise les secteurs de la fabrication, du traitement et de l'hébergement de données, du commerce de gros et de l'entreposage, a été instauré dans le cadre du budget du Québec du 20 novembre 2012. Sommairement, cet incitatif permet à une société qui réalise un grand projet d'investissement au Québec après le 20 novembre 2012 de bénéficier, à certaines conditions, d'un congé d'impôt sur le revenu provenant de ses activités relatives à ce projet et d'un congé de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard de la partie des salaires versés à ses employés attribuable au temps consacré par eux à ces activités. Les projets d'investissement admissibles doivent atteindre et maintenir un seuil minimal d'investissement de 300 millions de dollars et doivent faire l'objet d'une demande initiale déposée au plus tard le 21 novembre 2015 auprès du MFEQ. Ce congé fiscal, d'une durée de 10 ans, ne peut excéder 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles relatives à ce projet.

Dans le cadre du BI, le MFEQ annoncé qu'il réduirait de 300 à 200 millions de dollars le seuil des dépenses d'investissement admissibles pour la qualification d'un projet d'investissement dont la réalisation débutera après le 7 octobre 2013. Cette réduction s'appliquera également à l'égard de la condition de maintien de ce seuil pendant la durée du congé. Ces modifications pourront également s'appliquer, exceptionnellement et sous certaines conditions, à une société qui aura déposé une demande initiale avant le 8 octobre 2013.

ANNEXE E

PROJET NÉOTIC

(Voir page suivante)

Dans le cadre des
consultations sur la
Stratégie numérique du
Québec

NÉOTIC « BIG DATA »

Des projets « Big Data » à haut niveau d'impact
citoyen et économique
Mis à levier par un écosystème d'innovation
de classe mondiale par les TIC :

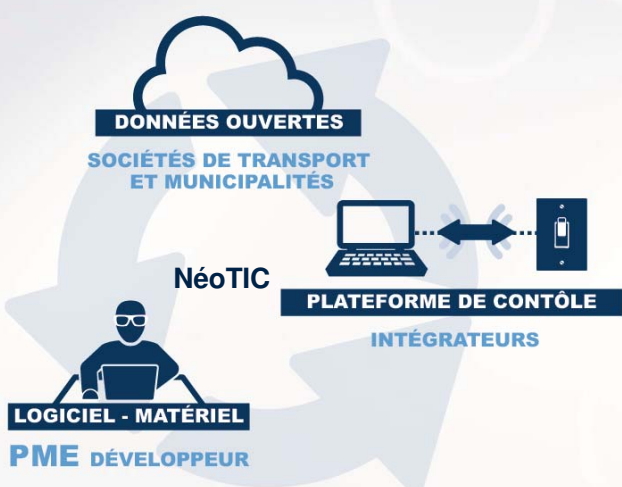
NéoTIC « Big Data »

Projets

- **TIC = solution / levier pour de nombreuses problématiques industrielles et enjeux de société**
- **Puissance TIC = « Big Data » (*Analytique avancée*)**
 - Aller chercher l'information pertinente dans les données massives
 - Créer des applications à fort impact citoyen et économique
- **Projets NéoTIC « Big Data »**

- « Big Data » pour Transport durable et électrification intelligents
- « Big Data » pour Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale
- « Big Data » pour soins de santé personnalisés
- Les centres de données, générateurs de « Big Data »
- Laboratoire du passage au numérique dans les PME

Transport durable et électrification intelligents



The diagram illustrates the NéoTIC ecosystem. At the top, a cloud icon is labeled 'DONNÉES OUVERTES'. Below it, 'SOCIÉTÉS DE TRANSPORT ET MUNICIPALITÉS' are connected to a central 'NéoTIC' hub. This hub is linked to a 'LOGICIEL - MATÉRIEL' box, which is associated with 'PME DÉVELOPPEUR'. The hub also connects to a 'PLATEFORME DE CONTRÔLE' box, which is associated with 'INTÉGRATEURS'. A smartphone icon is shown connected to the control platform. The background features a large circular arrow graphic.

NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs et les villes pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée






Exemples de réalisations :

- Stationnement intelligent à localisation et tarification variable
- Aiguillage automatique des grands artères aux heures de pointe
- Allocation/disponibilité en temps réel grâce à l'interconnexion multimodale (métro, train, autobus, vélo, Communauto)
- Optimisation de trajet en temps réel pour les automobilistes
- Tarification variable pour le trafic entrant (type et période)
- Synchronisation automatique des feux de circulation pour le transport en commun
- Système de gestion, de recharge, et de contrôle spécifique au transport électrique

AD Énergie – borne de recharge véhicules électriques
SVLS – Borne BIXI
8D Technologie – Logiciel BIXI
Communauto – location d'auto communautaire
Multiples – capteurs et capteurs urbains
Multiples – signalisation et information
Etc.

Réduction tangible et calculable des GES

ENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE INNOVATION TECHNOLOGIQUE ANALYSE DES DONNÉES
PLATEFORME OPEN SOURCE LABORATOIRE TRANSDUCTEURS
SAVOIR-FAIRE DE POINTE AVANT-GARDE

4

Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale



NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs, villes et gouvernement pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée

Exemples de réalisations :

- Information sur contrats, projets, procédures, permis, etc.
- Aide à l'identification des fraudes
- Dépôt de requêtes, plaintes, consultations avec analyse multimodale (voix, vidéo, texte) de données non structurées
- Recherche intelligente par sujet pour le gouvernement et les citoyens Portail de consultation citoyenne interactif
- Numérisation des actifs identitaires analogiques
- Réalité augmentée pour diffusion en région

Regain de confiance - Politiques plus arrimées aux besoins

Soins de santé personnalisés



NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs, agences et gouvernement pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée

Exemples de réalisations :

- Dossier patient intégré, accessible par lui et sa famille
- Suivi à distance maladie chronique
- Suivi et personnalisation de la médication
- Suivi à distance de plaies et traitements
- Détection préventive du stress, usage de drogues, problématiques de santé, etc.

Réduction massive des coûts de la santé
Amélioration de la santé et de la qualité de vie des patients

Les centres de données – générateurs «Big Data»

Verdir les TIC

- Fraction de l'énergie si centres de données co-situés
- Première étape vers réseau télécom IP – prochaine génération
- Levier économique pour le déploiement des réseaux large bande (stratégie numérique)

Verdir par les TIC

- Développement économique régional
- Facteur de productivité et réduction de GES transversal
 - Foresterie
 - Mines
 - Transport/logistique

**Attraction des Google, Facebook, etc. (crédits carbone)
Réduction des GES**

Logos: CRIM, cefrio, C2MI, SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES, INO

7

Laboratoire du passage au numérique dans les PME

Approche de transfert continu

Dans la chaîne recherche/innovation, on couvre beaucoup de choses dans le modèle du CEFRIO :

- La production de connaissances (volet académique)
- Le prototypage (design d'innovation)
- La mise à l'essai
- Les pilotes
- La gestion du changement
- Le transfert
- L'usage installé dans les modes de fonctionnement de l'entreprise

Logos: CRIM, cefrio, C2MI, SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES, INO

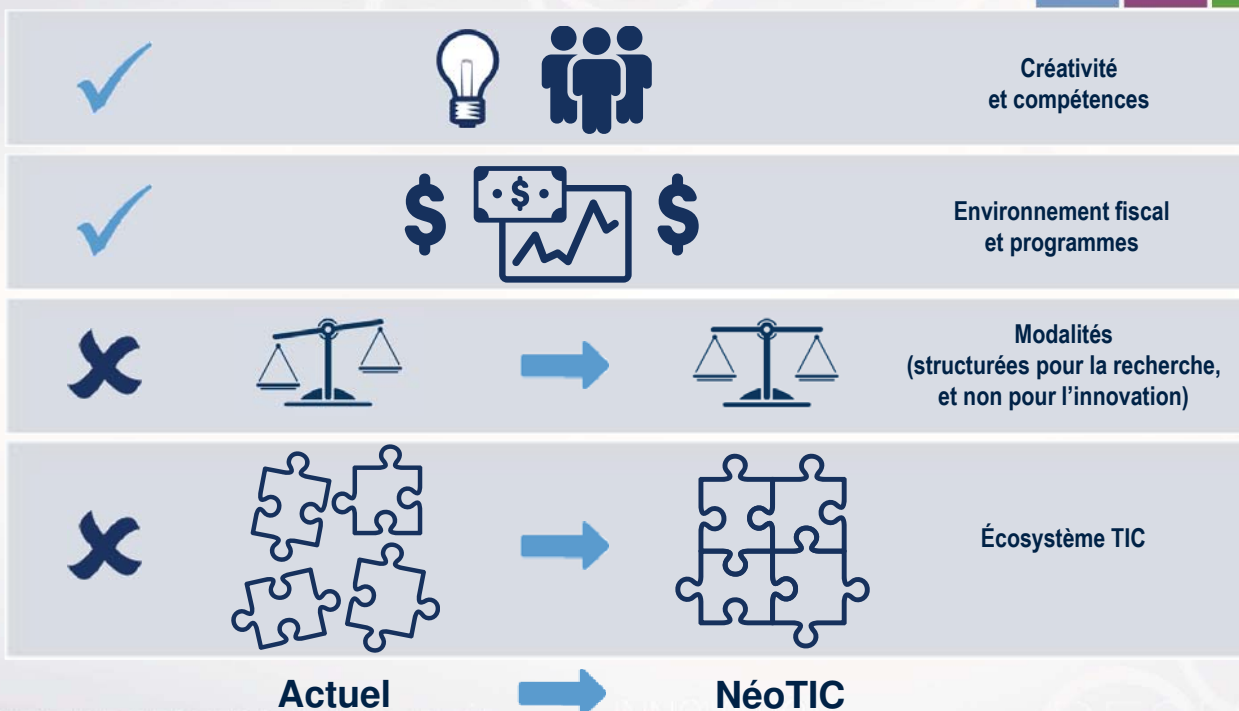
8

NéoTIC

- Le modèle d'écosystème d'innovation par les TIC
- Neutre
- Pan québécois
- Collaboratif :
 - Universités
 - Centre de recherche appliquée
 - Industrie
 - Gouvernement
 - Citoyen
- Efficace en transfert et inclusion – PME
- Vitrines et infrastructure collaborative fortes

9

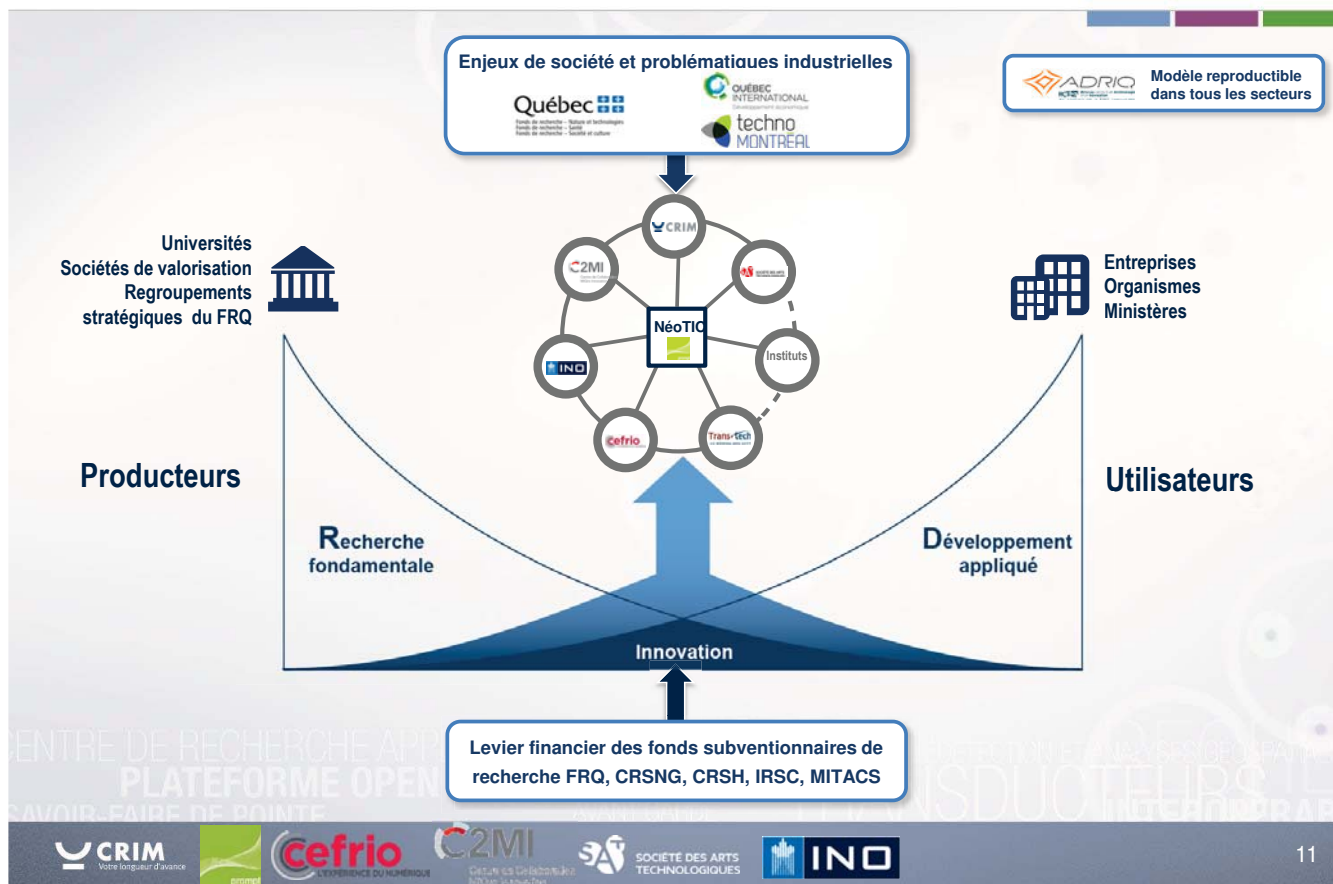
De la problématique à l'opportunité



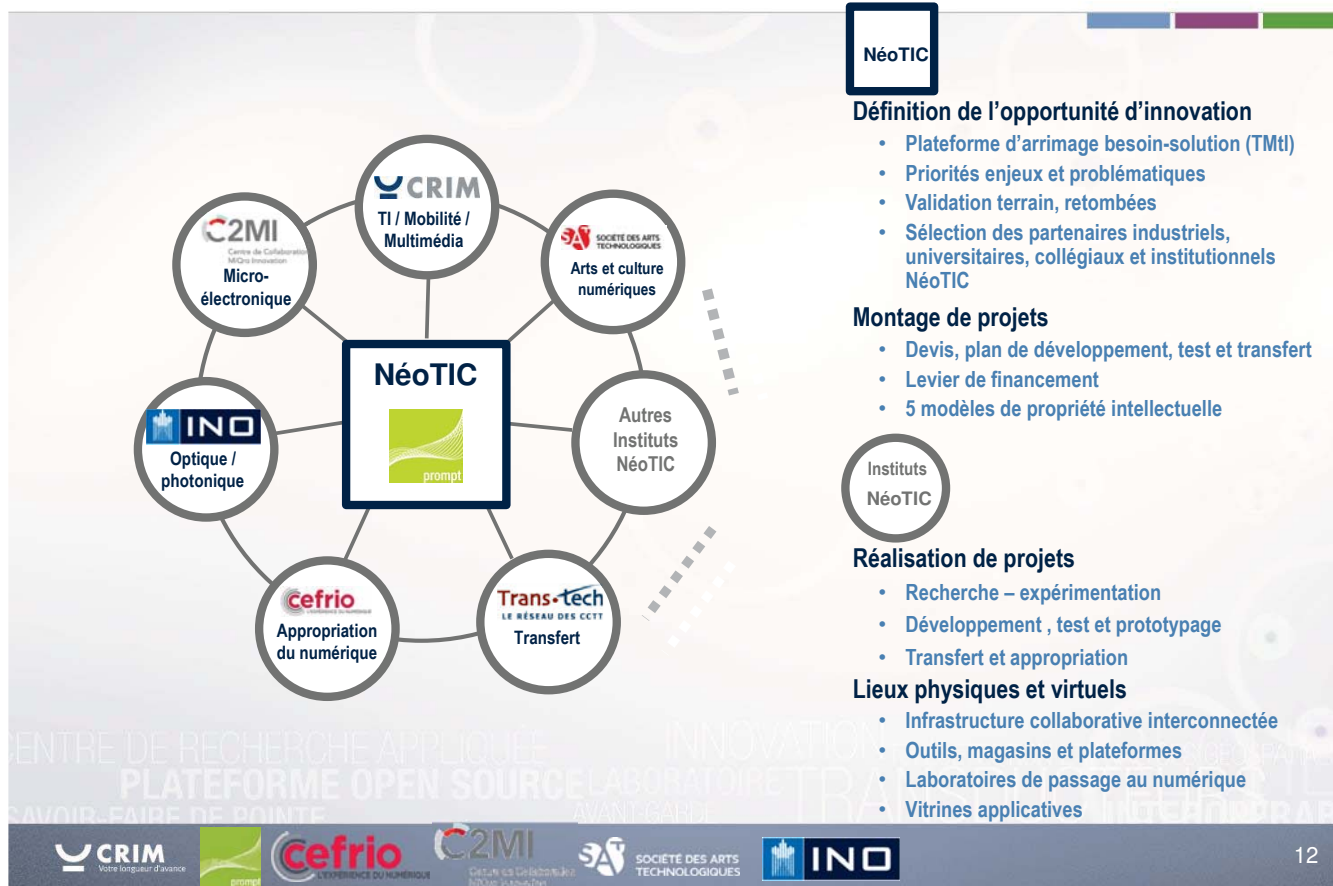
Accroître les retombées socio-économiques des investissements publics et privés

10

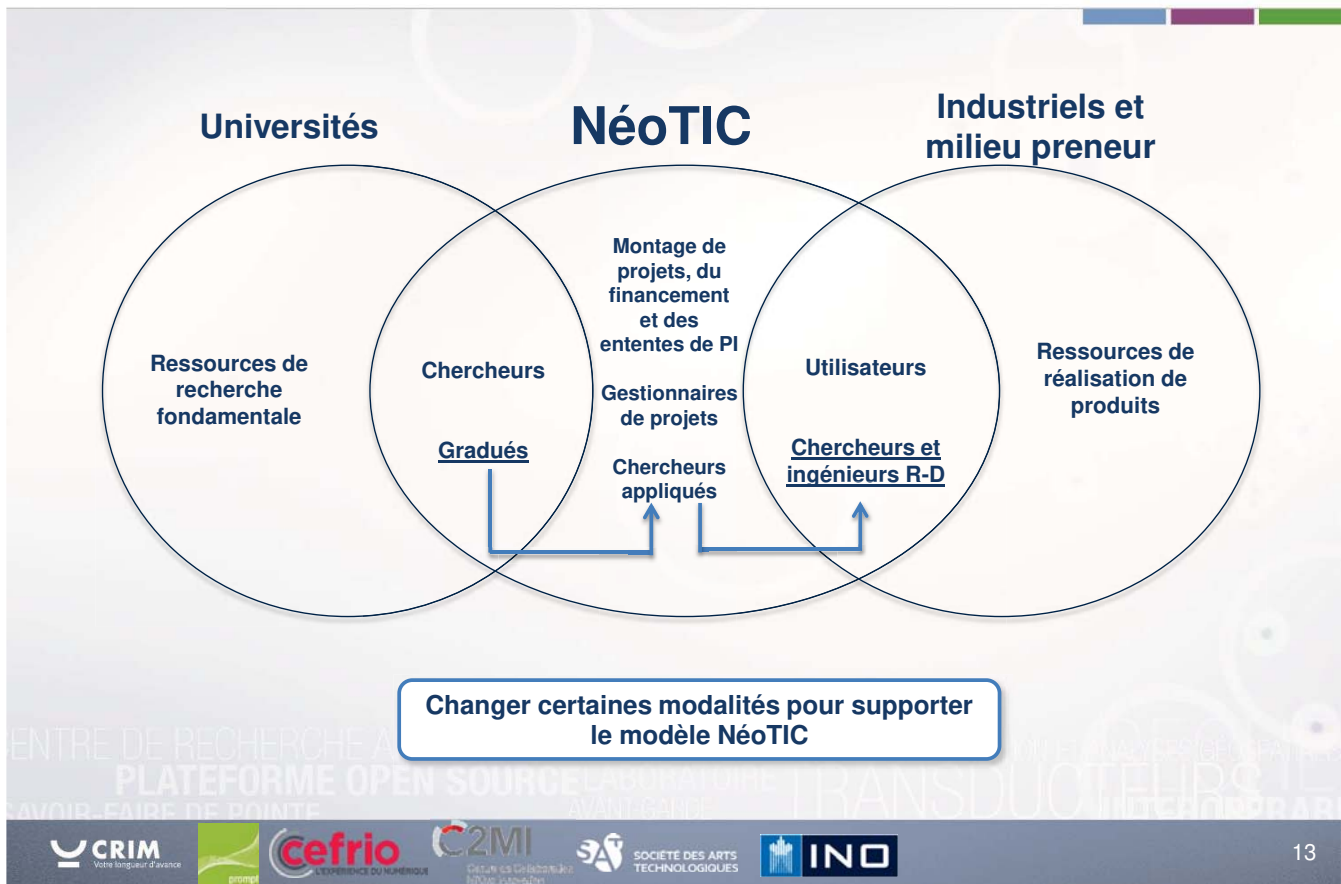
Le modèle d'innovation d'équilibre producteur/utilisateur



NéoTIC – L'approche



Les ressources – Équipes de projets multidisciplinaires



NéoTIC – Modèles similaires

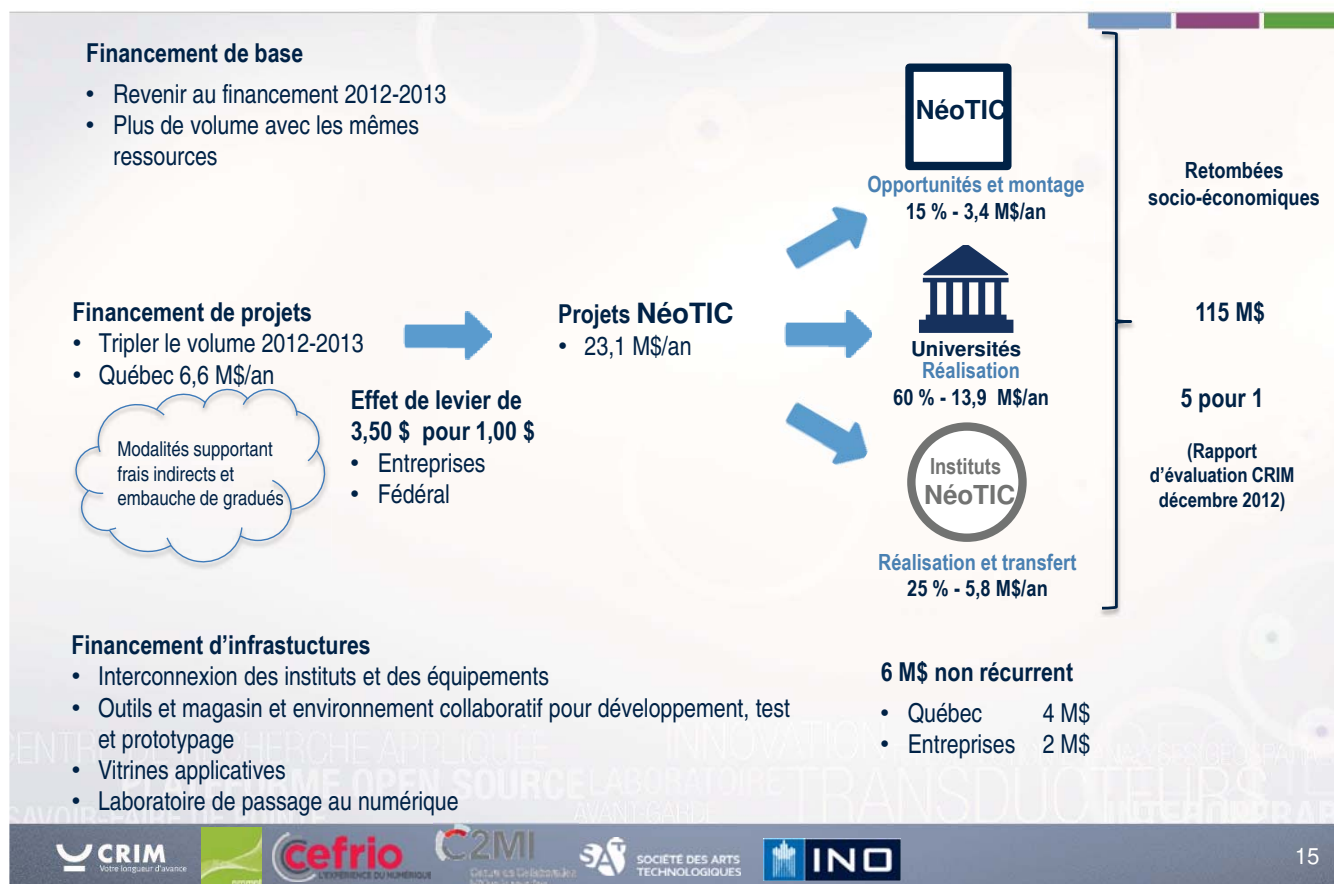
	Allemagne Fraunhofer	Finlande Strategic Center for Science, Tech & Innovation	Israel National Innovation Center	Alberta Innovates	Proposition du modèle Québec NéoTIC
Politique nationale de recherche et d'innovation	Forte Arrimée à l'UE Horizon 2020	Forte Arrimée à l'UE Horizon 2020	Très forte Unique	Forte Provinciale	PNRI à venir
Positionnement dans la chaîne de valeur	Recherche appliquée entre université et industrie	Entre université et industrie, mais plus près de l'utilisateur	Extrêmement centré sur les besoins de l'industrie	Recherche appliquée entre universités et industrie	Ensemble de la chaîne d'innovation entre industrie et universités
Type d'organisation	Société d'état 66 instituts par domaine Verticaux de force en matrice	OBNL 6 centres : • Foresterie • TIC • Métallurgie • Santé/bien-être • Construction durable	Structure privée, orientée transfert à l'industrie Licences, royalties Scientifique en chef = industriel	Agence gouvernementale 4 divisions : • Énergie/Environnement • Bio • Santé • Technologies	Concertation et coordination serrées des OBNL concernés
Services • Expérimentation, utilisateurs • Recherche appliquée • Test, proto, transfert • Formation • Financement	Non Oui Oui Oui Conseil seulement	Oui Oui – co-création Oui Oui (TEKES)	Oui Oui Oui Oui – VC très actifs	Non Oui Oui Oui Oui	Oui Oui Oui Oui Oui
Volet international	10 instituts implantés à l'international	Limitée	Très forte, mais dans le but d'attirer des centres de recherche étrangers	Multiplés ententes	Multiplés ententes
Financement	53 % public 35 % industriel 12 % projet UE et autres	Fonctionnement = public Projets = public, privé, programmes	Privé, mais avec programmes gouvernementaux forts	Fonctionnement = public provincial Projets = privé + programmes provinciaux et fédéraux	Fonctionnement = public provincial Projets = privé + programmes provinciaux et fédéraux

ENTRE DE RECHERCHE A...
SAVOIR-FAIRE DE POINTE...
LABORATOIRE...
AVANT-GARDE...
TRANSDUCTEURS...
TECHNOLOGIE...

CRIM cefrio C2MI SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES INO

14

NéoTIC – Levier de financement



NéoTIC – Levier de financement entreprises (suite)

Projets

- Les entreprises ayant mentionner leur intérêt à investir 6,6 M\$/an
 - Mobilité/Télécom : Ericsson, Huawei, InterDigital, Rogers, Bell, TELUS, Vidéotron
 - TI : TELUS Santé, CGI, Fujitsu, Google
 - Optique/Photonique : Ciena, Teraxion, Exfo
 - Microélectronique : IBM, Teledyne-Dalsa, Octasic, ST Micro
 - Défense/Sécurité : Thalès, Ultra Électronique
 - Industriel : ABB, Siemens, Bombardier
 - PME : potentiel de 5 900 entreprises

Infrastructure

- Les grandes entreprises prêtes à investir 2 M\$ au départ (non récurrent)

NéoTIC – Structure de gouvernance des projets

Conventions de financement

- Chacun des organismes demeure indépendant, avec sa propre convention de financement et son conseil d'administration
- Respect des missions de chacune des entités
- « Branding » fort NéoTIC et Instituts NéoTIC

Comité de concertation et de coordination NéoTIC

- Composé des pdg des organismes, d'un représentant sénior du gouvernement, de représentants universitaires, de représentants industriels et autres à déterminer
- Revue des mécanismes de répartition des fonds de projets pour les services rendus par chacun des organismes
- Revue et approbation des projets
- Tableau de bord des retombées

Ententes de service entre les organismes permettant les synergies « back-office »

- Services financiers
- Services informatiques
- Communication

Ententes de service entre les organismes permettant les synergies « front-office »

- Développement des affaires
- Montage de projet
- Développement de partenariats

Résumé des retombées...

POUR LE GOUVERNEMENT

- Modèle d'innovation de classe mondiale, reproductible
- Levier de 23 M\$ pour 6,6 M\$ de financement de projets NéoTIC
- Retombées de 5 pour 1 sur ces projets, soit 115 M\$/an
- Financement de 13,9 M\$/an qui retournent aux universités en projets de recherche
- Retombées additionnelles sur les projets traditionnels des Instituts NéoTIC

POUR LES ENTREPRISES ET ORGANISMES

- Accès à peu de frais à une infrastructure et des outils avancés collaboratifs pour la R-D
- Accès à distance pour les PME en région
- Recherche de partenaires et maillage de projets facilités
- Accès rapide et facile aux ressources universitaires
- Ententes de propriété intellectuelle facilitées
- Centre d'expertise pour les programmes et mesures fiscales
- Portail de mise en valeur des actifs des grandes entreprises
- Levier de 3,50 \$ par 1 \$

POUR LES UNIVERSITÉS, LES SOCIÉTÉS DE VALORISATION, LES REGROUPEMENTS, ET LE FRQ

- Financement de 13,9 M\$/an
- Accès à l'ensemble de la chaîne de valeur
- Services d'intégration, de développement, de prototypage et de transfert
- Vitrine technologique et de développement d'affaires
- Valorisation de la propriété intellectuelle

POUR LES GRAPPES, LES REGROUPEMENTS ET LE FRQ

- Priorités sur les problématiques industrielles et les enjeux de société
- Lieu de promotion de l'industrie
- Vitrine pour les missions commerciales, annonces et maillage